



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique  
Lundi 30 septembre 2019

**SOUTIEN A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET AU RASED –  
ANNEE SCOLAIRE 2019-2020**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Armelle GEGOUSSE, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Martine LIEDOT, Anne-Valérie RODRIGUES, Christelle CAINJO, Isabelle GUSMINI, Michel ROUALO, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Sylvain BRITEL, Thierry LE FLOCH.

**Absents excusés avant donné pouvoir :**

Antoine GOYER à Serge LECUYER, Jean-Luc MADEC à Bernard CLERGEON, Loïc TONNERRE à Michel ROUALO, Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR, Philippe DONIES à Dominique QUINTIN, Irène BELLEC à Daniel LE LORREC.

**Absents** : Dominique SAURAY, Nolwenn DELALEE, Dominique DAUGES,

Secrétaire de séance : Bernard CLERGEON

*Présents : 24  
Pouvoirs : 06  
Absents : 03*

**SOUTIEN A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET AU RASED – ANNEE SCOLAIRE 2019-2020**

Rapporteur : Hélène BOLEIS

**FORMATION PROFESSIONNELLE :**

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 1% arrondie à l'entier supérieur, pour l'aide financière aux établissements de formation professionnelle, soit une somme de 24 € par élève ploemeurois pour l'année scolaire 2019-2020.

**RASED :**

Dans le cadre du réseau d'aide aux élèves en difficulté de l'Éducation nationale, une psychologue est affectée sur le secteur de Ploemeur.

Elle sollicite une aide financière pour l'année scolaire 2019-2020 pour la mise en place d'actions pédagogiques et rééducatives.

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 1% arrondie à l'entier supérieur de la somme versée au soutien du fonctionnement du RASED pour l'année scolaire 2019-2020, soit 262 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'avis de la commission « Éducation, culture, relations internationales » du 18 septembre 2019 ;

**Vu** l'avis de la commission « Finances et ressources humaines » du 23 septembre 2019 ;

**Vu** le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **VALIDE** le montant de la subvention relative à la formation professionnelle à 24 € par élève ploemeurois.
- **VALIDE** le montant de 262 € au soutien de fonctionnement du RASED pour l'année scolaire 2019-2020.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITE**

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.  
**Ronan LOAS,**

**Maire**